

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°9 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CLICHY-LA-GARENNE

Par arrêté n°2024/50 en date du 16 mai 2024, le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine a prescrit l'enquête publique relative au projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne.

Cette modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objectifs :

- La mise en cohérence avec le contexte local et la réalité du terrain,
- La prise en compte de nouveaux projets de requalification et de renouvellement urbains,
- L'amélioration de l'expression réglementaire de certaines dispositions.

Ces modifications portent sur les secteurs suivants :

- L'îlot Boisseau, anciennes serres Municipales ;
- L'îlot BIC, ancien siège social de la société BIC ;
- Un ensemble de 3 parcelles rue du Dr Calmette ;
- Un immeuble Sis 42-46 rue Médéric ;
- L'îlot Franprix/Médiathèque ;
- L'îlot ouest des Allées de l'Europe ;
- Le secteur Mozart.

La modification du plan local d'urbanisme soumise à enquête apporte des évolutions aux pièces suivantes du dossier de PLU :

- Le règlement graphique (plan de zonage),
- Le règlement,
- Les OAP,
- Les annexes,
- Le rapport de présentation.

Monsieur François DURAND a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en date du 23 avril 2024.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du mardi 11 juin 2024 à 9h au jeudi 11 juillet 2024 à 17h30. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, 1 bis rue de la Paix à Gennevilliers.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Salle de la Maquette (2 à 6 place du Marché à Clichy) pour recevoir ses observations écrites et orales, et répondre aux demandes d'information du public, les :

- | | | | | | | | |
|---|-----------------|-----------|----------------|-----------|--------------|----------|--------------|
| - | Jeudi | 13 | juin | de | 09h00 | à | 12h00 |
| - | Samedi | 22 | juin | de | 09h00 | à | 12h00 |
| - | Vendredi | 28 | juin | de | 14h30 | à | 17h30 |
| - | Vendredi | 05 | juillet | de | 09h00 | à | 12h00 |
| - | Jeudi | 11 | juillet | de | 14h30 | à | 17h30 |

Le dossier d'enquête publique sera consultable :

- au format papier, au siège de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, 1 bis rue de la Paix à Gennevilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'EPT, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, y sera déposé et tenu à disposition du public ;
- au format papier et sur un poste informatique, à l'Hôtel de Ville de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès à Clichy-la-Garenne, aux jours et heures

habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00, et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, y sera déposé et tenu à disposition du public.

Un registre dématérialisé, accompagné du dossier, sera également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Il sera accessible depuis le site dédié <https://www.registre-numerique.fr/modification9-plu-clichy>, et sur les sites Internet de la commune de Clichy-la-Garenne (www.ville-clichy.fr) et de l'EPT Boucle Nord de Seine (www.bouclenorddeSeine.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique : Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine – 1 bis rue de la Paix – 92 230 GENNEVILLIERS. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Le projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne a fait l'objet d'une évaluation environnementale soumise à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France (MRAe). L'avis de la MRAe sera joint au dossier d'enquête ainsi que le mémoire en réponse de l'EPT Boucle Nord de Seine.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'EPT Boucle Nord de Seine le dossier de l'enquête, les registres et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise et à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Le rapport relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de l'EPT Boucle Nord de Seine, au service Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne et sur les site Internet de la commune (www.ville-clichy.fr) et de l'EPT Boucle Nord de Seine (www.bouclenorddeSeine.fr).

Toute information relative à cette enquête pourra être consultée sur les sites Internet de la commune (www.ville-clichy.fr) et de l'EPT Boucle Nord de Seine (www.bouclenorddeSeine.fr), ou être demandée au service urbanisme de Clichy-la-Garenne, à l'adresse suivante : urbanisme@ville-clichy.fr.

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clichy-la-Garenne, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, sera soumis au Conseil de Territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine en vue de son approbation.